



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2002/4
18 mars 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Sixième session, 28 et 31 mai 2002

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ANNUAIRE COMMERCIAL DE LA CEE

Note du secrétariat

À sa session de juin 2001, le Comité a accepté la proposition relative à la création d'un annuaire commercial (document TRADE/2001/17). Le présent document contient une introduction à l'annuaire, dont une première version a été diffusée sous la cote TRADE/2002/4/Add.1.

Ces deux documents sont distribués **pour information et observations seulement.**

Introduction

1. En juin 2001, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a accepté la proposition de développer et de gérer un annuaire commercial pour la région CEE afin d'aider à combler les lacunes en matière d'information et, partant, d'appuyer la mission qui lui a été confiée de «faciliter l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale». Après la session de 2002 du Comité et à l'issue d'une courte période durant laquelle les pays pourront faire connaître leurs observations, l'annuaire sera publié sur l'Internet, où il sera régulièrement mis à jour, et fera périodiquement l'objet d'un tirage sur support papier.
2. Cet outil devrait favoriser le commerce et l'investissement dans la région, permettre aux petites et moyennes entreprises de retrouver regroupés tous les renseignements administratifs nécessaires à leurs activités d'exportation et d'investissement, et améliorer la transparence en matière de réglementation et de prescriptions commerciales au niveau international.
3. L'annuaire devrait être particulièrement utile aux pays qui ne disposent que de moyens limités pour apporter cette information aux petites et moyennes entreprises.
4. Une section introductive, dont la rédaction est actuellement en cours, sera distribuée au Comité à sa session de 2002. Elle contiendra des renseignements relatifs aux organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et la Chambre de commerce internationale. Cette première section visera essentiellement à faciliter l'accès des autorités nationales à l'information sur les normes internationales relatives au développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.
5. On trouvera ci-après un descriptif des renseignements obtenus auprès de chaque État membre de la CEE.

DESCRIPTIF DES SECTIONS PAR PAYS

1. Renseignements sur l'investissement et l'entreprise

- a) Organismes nationaux de promotion de l'investissement
- b) Organismes de soutien aux petites et moyennes entreprises
- c) Organismes de normalisation nationaux
- d) Relais multiplicateurs/Points de contact CEE
- e) Association nationale d'agents immobiliers
- f) Bureau national du PNUD

2. Ministères et autres organismes d'appui

- a) Ministères compétents
- b) Organismes d'arbitrage et de médiation

3. Facilitation du commerce

- a) Organisme national de facilitation du commerce
- b) Administration des douanes
- c) Association nationale de transitaires
- d) Autres associations de transporteurs

4. Gouvernance des entreprises

- a) Organisme de contrôle des opérations de bourse
- b) Organisme de contrôle des opérations bancaires
- c) Organisme de contrôle des opérations comptables
- d) Organisme de contrôle des assurances
- e) Registre des sociétés
- f) Office de la concurrence

5. Financement du commerce et de l'entreprise

- a) Bourse des valeurs
- b) Banque d'export-import
- c) Organisme d'assurance à l'exportation
- d) Autres organismes de financement nationaux

6. Chambres de commerce et associations professionnelles

- a) Chambre de commerce nationale
- b) Chambres de commerce locales
- c) Associations professionnelles générales
- d) Associations professionnelles sectorielles

6. Les délégations sont invitées à présenter leurs observations sur les renseignements destinés à figurer dans l'annuaire pour le 1^{er} juillet 2002, pour que le document actuel puisse être publié sur l'Internet sous un format convivial.
